

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL 3 JP 2014

Dans le cadre de la formation organisée par TRAME, Identifiée sous le N° de centre dispensateur de Formation 11 75 189 79 75

M. Mme Prénom

Groupe Fonction

Adresse :

Code postal Ville

Tél. fixe Tél. portable :

Fax : Mail :

Date de naissance : Lieu

N° de Siret :

S'inscrit à la formation suivante :

Thème : « Osez et boostez vos projets grâce à vous-même, au collectif et au territoire »

Date : Mardi 25 à 17h au jeudi 27 novembre 2014 à 16h30..Durée : 2,25 jours (dont 14 H de formation)

Lieu : Centre International de Séjour de Paris Maurice Ravel (CISP) – 6 avenue Maurice Ravel – 75012 Paris

Référence VIVEA :

Frais de participation ces tarifs comprennent : les frais d'hébergement et de restauration (pauses, déjeuners et dîner du mardi soir au jeudi midi), les frais pédagogiques et d'interventions.
 Les frais de transport sont à la charge du participant.

Stagiaire adhérent éligible VIVEA	Stagiaire adhérent non éligible VIVEA	Stagiaire non adhérent éligible VIVEA	Stagiaire non adhérent non éligible VIVEA	Stagiaire animateur
245 €	350 €	400 €	450 €	485 €

☐ Vous êtes un adhérent venant pour la 1^{ère} fois aux 3 Jours → réduction de 20 %

☐ **REGLEMENT JOINT d'un montant de €, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de TRAME**

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation : « Osez et boostez vos projets grâce à vous-même, au collectif et au territoire » du mardi 25 novembre au jeudi 27 novembre 2014 au Centre International de Séjour de Paris Maurice Ravel (CISP) – 6 avenue Maurice Ravel – 75012 Paris.
réf VIVEA :

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L.6111.1 du code du travail. Elle a pour objectif de former les agriculteurs à l'optimisation des stratégies de leur exploitation. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera délivrée au stagiaire. Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

Les moyens pédagogiques et techniques mis en place :

Marie-Laure Gauvin, formatrice indépendante, a construit le dispositif pédagogique et animera l'ensemble de la formation. La formation alterne des séquences d'atelier en sous-groupes et des séances plénières interactives. Les membres du comité de pilotage et 4 formateurs Trame animeront des ateliers.

Un livret du stagiaire (support de sa réflexion et de ses apprentissages) sera construit tout au long de la formation et remis aux stagiaires à la fin de la session.

Article 4 : Coût et modalités de paiement (voir le tableau avec les tarifs)

Le coût de cette formation (Cf. Tableau avec les tarifs) comprend : les frais d'hébergement et de restauration (pauses, déjeuners et dîner du mardi soir au jeudi midi), les frais pédagogiques et d'interventions. Les frais de transport sont à la charge du participant.

Le règlement s'effectue au moment de l'inscription qui ne sera effective que si le chèque est joint au bulletin d'inscription.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut-être exigée du stagiaire. Les personnes s'inscrivant au delà du 24 octobre ne disposent pas de ce délai de rétractation.

Article 6 : Annulation et Interruption du stage

Toute annulation ou absence, reçue moins de 8 jours ouvrés avant le démarrage de la session de formation, sauf cas de force majeure motivée, entraînera la facturation de l'ensemble des frais de formation.

Pour toute annulation passée le délai de rétractation mais reçue avant le 13 novembre, un remboursement de 50% sera effectué.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un cas de force majeure dûment reconnu, et validé par la direction, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 7 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Atteste avoir pris connaissance des conditions générales :

Date

Signature :

**BULLETIN D'INSCRIPTION AVEC CONDITIONS GENERALES DE SERVICES DATEES ET SIGNEES
A RETOURNER, avant le 24 octobre 2014, accompagné du chèque d'inscription**

à TRAME, Rosemonde COMLAN, 6, rue de La Rochefoucauld – 75009 PARIS – Tel. 01 44 95 08 21 –
mail : r.comlan@trame.org

A réception de ce bulletin, TRAME vous transmettra

- La confirmation de cette formation
- Le programme détaillé

Votre témoignage nous intéresse :

Décrivez-nous en quelques lignes avec **quelle idée, quel projet en tête vous viendrez aux 3 jours percutants**. Cela peut être un germe d'idée, un projet réussi, un projet présentant des difficultés...

Quelques-uns des projets décrits pourront servir de base aux travaux en ateliers.

Titre du projet :

Description :

[illegible]

Merci !